



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2021

DELIBERATION N° 2021-07-087-DEEJ

Nomenclature : 7.10

OBJET : ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE DE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 7 juillet 2021
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 08/07/2021*

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à vingt heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme NOGARO	procuration à	M. DUBERT
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUFAU
M. LECERF	procuration à	M. DECKE
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
M. MIREMONT	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

Le service jeunesse de la ville a été labellisé « Information Jeunesse » (IJ) en décembre 2019. A ce titre, il constitue l'outil majeur permettant d'informer, d'animer des actions et d'accompagner la réalisation de projets jeunesse. A cet effet, elle dispose d'une dotation informatique qui permet :

- les accompagnements à la rédaction de CV ou courriers divers
- le soutien des jeunes dans leurs démarches d'accès aux droits
- les recherches diverses en réponse à leurs interrogations

Organisées essentiellement au sein d'un lieu structurant, les actions hors les murs sont invitées à se déployer sur le territoire, en organisant l'itinérance par ateliers ou permanences



diverses sur les lieux fréquentés par les jeunes, et permettre ainsi l'accès au plus grand nombre de ce service important.

Dans ce cadre, la structure réfléchit à s'équiper en matériel numérique à la fois pour remplacer quelques matériels obsolètes mais aussi pour se doter des moyens numériques itinérants.

Le projet propose l'acquisition d'ordinateurs portables, de logiciels divers, de matériel de vidéo et visioconférence (caméra, perches, webcam, matériel de montage...) pour un montant global de 13 000 €.

Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine soutient les communes dans leurs efforts d'amélioration des lieux et des outils dédiés à la jeunesse en proposant une subvention, pour l'acquisition d'équipements informatiques et numériques aux structures labellisées Information Jeunesse. Le montant maximal de la subvention attribuée sera de 5000 €.

Il est proposé de le solliciter pour une subvention de 5 000,00 € dans ce cadre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 attribuant Le label « Information Jeunesse » au Point Information Jeunesse de la Ville de Tarnos,

DÉLIBÈRE

SOLLICITE auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine une subvention d'un montant de 5 000 €, soit le montant le plus élevé possible.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr